

Groupe de travail académique du 9 mars 2023

Les gestes professionnels en EPS

Le SNEP/FSU Aix-Marseille a rencontré les IPR EPS de l'académie le jeudi 9 mars. Ce groupe de travail fait suite aux échanges entre le corps d'inspection et le SNEP l'année dernière et à la lettre de rentrée 2022 qui soulignait **les problèmes de mise en cause réguliers des enseignants d'EPS dans l'exercice de leur métier** : attouchements, harcèlement, intrusion dans les vestiaires,.. En effet, notre discipline est marquée par de nombreuses particularités, qui impliquent par exemple des contacts enseignant/élève pour assurer la sécurité ou favoriser les apprentissages.

La CIRCULAIRE N° 2004-138 DU 13-7-2004 (Sécurité EPS et sport scolaire) indique les diligences normales des enseignant.e.s d'EPS : « *En EPS les contacts corporels (entre les élèves) et l'enseignant.e sont une constante. Ils ont pu donner lieu à des interprétations conduisant à des mises en cause de certain.e.s professeur.e.s, alors qu'ils résultent le plus souvent d'actes d'intervention directe de l'enseignant.e envers un.e ou des élèves en vue d'assurer leur sécurité ou la réussite de leur apprentissage... Ces contacts sont nécessaires et sont explicables par la mise en jeu de sa responsabilité en cas d'accident. En effet, ne pas apporter une aide ou une parade pourrait constituer une défaillance dans l'intervention pédagogique et donner lieu à un dommage corporel important.* »

Le temps des vestiaires est également un temps délicat où il peut être compliqué d'intervenir lorsque les élèves se changent.

Cette spécificité de notre discipline n'est pas toujours bien comprise, notamment par nos élèves, qui n'identifient pas toujours le sens de nos gestes professionnels. Les chefs d'établissements ne savent également pas toujours réagir de façon adaptée pour protéger les enseignants d'EPS en cas de plainte.

Le SNEP/FSU Aix-Marseille, en accompagnant régulièrement les collègues pour faire respecter leur droits, possède une expertise indéniable dans ce domaine. Le SNEP/FSU possède également un service juridique qui permet de gérer au mieux ce genre de situation.

C'est pourquoi, à l'issue de cette première rencontre, nous nous sommes mis d'accord avec le corps d'inspection pour produire ensemble un document d'accompagnement qui aura deux objectifs :

- **Communiquer** à l'ensemble de la communauté éducative la nature et le rôle des gestes professionnels en EPS.
- **Proposer** des contenus concrets aux enseignants d'EPS mais aussi aux chefs d'établissement afin **d'anticiper/éviter/régler** les malentendus liés à certains gestes en EPS (parade, vérification du baudrier, entrée du professeur dans les vestiaires en cas de problème..), 3 temps dans les pratiques qui permettront ainsi armer les collègues le mieux possible .

Nous avons également profité de cette réunion pour souligner la dégradation de la qualité des gestes professionnels avec des effectifs de classe surchargées et/ou l'augmentation des missions, des heures supplémentaires et donc de la fatigue des enseignants entraînant une moindre vigilance ainsi que de l'importance de traiter de cette question dans la formation initiale et continue.

Un nouvelle réunion est prévue courant mai. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos remarques ou de votre expérience à ce sujet. Le SNEP/FSU est là pour vous représenter.